

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le



ID : 001-210101739-20241105-2024\_119\_DEL-DE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : AJUSTEMENT DE LA PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES TIERS  
DE PLUS DE DEUX ANS – EXERCICE 2024 (7.1)

**L'an deux mille vingt-quatre, le 04 novembre à 18 heures 30**, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **25 octobre 2024**

Date d'affichage de la convocation : **25 octobre 2024**

**Présents :** Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYENNINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, GIET, HUSSON, LUZZI, GARNIER-SIMON, CHARRE et Messieurs ROBBEZ, CADOUX, LEVITRE, MOLINAS, DUVILLARD, PELLETIER, SIGAUD, VAN VAEREMBERG, BOCQUET (conseillers).

**Pouvoirs :**

Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à Mme LUZZI,

Mme VUILLIOT donne pouvoir à Mme COSSARD,

Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme CETTIER,

M. MAZET donne pouvoir à M. MOLINAS,

M. DANGUY donne pouvoir à M. CRUYENNINCK,

M. JUILLARD donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

**VU** les articles L.2321-2, L.2331-8, R.2321-2 et R.2321-3 du code général des collectivités territoriales,

**VU** l'arrêté du 29 décembre 2014 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57,

**CONSIDÉRANT** la délibération du conseil municipal du 5 octobre 2020 optant pour le régime semi-budgétaire des provisions,

**CONSIDÉRANT** la délibération du conseil municipal du 3 octobre 2022 adoptant une méthode de provision pour dépréciation des créances tiers qui s'appuie sur l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement de la créance,

**VU** l'avis de la commission « Finances et Intercommunalité » en date du 24 octobre 2024,

**VU** la note de synthèse,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONSTITUE** une provision de 9 539,81 € dont les crédits sont inscrits au chapitre 68 du budget,
- **ACTUALISE** annuellement le calcul et inscrit au budget communal cette provision pour les prochains exercices.

La secrétaire de séance,  
**Dominique COURT**



Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 05 novembre 2024.

Le maire,  
**Patrice DUNAND**



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 07 novembre 2024 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 07 novembre 2024.

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le

ID : 001-210101739-20241105-2024\_119\_DEL-DE

